



Application de la TVA au taux de 7 % (Loi de Finances 2018- art 43)

Droit de timbre : 600 millimes (applicable à chaque paiement comptant ou différé)

CLASSES	COUT ANNUEL TTC	Modalités de règlement (1)		
		1 ^{er} Terme à l'inscription (à l'inscription pour les nouveaux élèves et avant le 10/07/2021 pour les anciens)	2 ^{ème} Terme (avant le 1 ^{er} décembre 2021)	3 ^{ème} Terme (avant le 1 ^{er} mars 2022)
Concours d'entrée des élèves issus d'autres établissements : 120 D				
Droit de première inscription : 550 D (élèves de la Fondation Bouebdelli) - 2300 D (autres élèves)				
Droit annuel de réinscription des anciens de LLP : 350 D à régler avec le 3^{ème} versement				
Droits de scolarité 1^{er} cycle : Classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} LV1 : arabe renforcé LV2: Anglais LV3 : espagnol ou Allemand (à partir de la classe de 5 ^{ème})	9 950 D	3400 D	3300 D	3250 D
Droits de scolarité 2^{ème} Cycle : seconde, première, terminale Langues vivantes : arabe renforcé, anglais, allemand et espagnol	11 350 D	3800 D	3800 D	3750 D
Panier (Exclusivement destinées aux élèves du 2^{ème} cycle : lycée)	500 D	250 D	250 D	
CANTINE - encadrement (demi-pensionnaires) (2)	500 D	250 D	250 D	
- demi-pension (3): - (4 repas/semaine).....	1 400 D	730 D	670 D	
- (5 repas/semaine).....	1 600 D	830 D	770 D	
Etudes surveillées	500 D	250 D	250 D	
Droits d'inscription aux examens officiels (selon barème)..... Sorties scolaires et voyages d'études (selon le calendrier des activités scolaires)	Lors de l'inscription de l'élève			
Blouse blanche réglementaire	Tous les collégiens sont tenus de porter exclusivement la blouse blanche réglementaire et d'y agraffer le badge dès le 1er jour de la rentrée. A acquérir auprès du magasin au niveau de la Fondation jusqu'au 30/07/2021 les mardis, jeudis et les vendredis de 8h à 12h.			
Tenues de tenues de sports pour tous				
Badge ou carnet de liaison à renouveler en cas de perte (15 DT TTC)				
AUCUNE VENTE NE SERA EFFECTUEE EN AOUT ET SEPTEMBRE 2021.				

(1) règlements mensuels acceptés sous conditions (2) à régler avec les frais au nom de « Fondation Bouebdelli » (3) En cas de paiement par Chèque : à libeller au nom de la société « Multicatering »

Calendrier des encaissements du 1er versement : pour les anciens à partir du 28/6/2021 jusqu' au 09/07/2021, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h. L'inscription n'étant considérée comme définitive qu'après règlement, dans les délais, du 1er versement des frais de scolarité, dès le 12/07/2021 l'école disposera des places des élèves non en règle avec l'économat.

En cas de désistement, tous ces droits et frais ne seront ni remboursables, ni transférables à d'autres personnes ou à d'autres frais. L'absence de paiement dans les délais impartis entraîne l'exclusion temporaire de l'élève puis sa radiation de l'établissement.